

	<h2>Définition de fonction</h2>	FOR RH 16
	Intitulé du poste : Agent d'entretien espaces verts	Version 3
	Rattachement hiérarchique : Responsable entretien	28/10/2022

1. Finalités de la fonction :

Sous l'autorité du responsable entretien, l'agent d'entretien d'espaces verts doit :

- Entretien des espaces végétalisés de la plateforme, de manière à donner une image positive de la plateforme, et réduire les risques de péril animalier proche des voiries aéronautiques. Le matériel nécessaire à cet entretien des espaces végétalisés est aussi important pour que ce matériel soit disponible à l'utilisation.
- En dehors des missions d'entretien des espaces végétalisés, participer à l'entretien générale de la plateforme et à la correction de problèmes qui pourraient gêner les usagers de la plateforme aéroportuaire (passagers, salariés de l'entreprise ou tiers).

2. Tâches / fonctions :

Domaine d'intervention	Tâches / Fonctions
Entretien des espaces verts de la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> • Broyage des espaces herbeux à l'intérieur de la plateforme (côté piste). • Tonte des espaces herbeux côté piste et côté ville (hormis ceux pris en charge par l'entreprise extérieure). • Suppression des herbes indésirables autour des installations de balisage. • Suppression des herbes indésirables poussant le long des bâtiments, des bordures, ... • Débroussaillage des zones le nécessitant. • Taille des haies non prises en charge par l'entreprise extérieure. • Retrait des arbustes dans les clôtures. • Suppression de la végétation sur les enrobés. • Entretien des massifs et des plantations en bacs. • Désherbage chimique pour les espaces encore autorisés par la réglementation.
Entretien des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du bon fonctionnement des aménagements recevant des eaux pluviales/usées et nettoyage de ceux-ci. • Accompagnement des entreprises extérieures participant à cet entretien.
Entretien des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux tous corps d'état : peinture, soudure, menuiserie, plomberie, mécanique, serrurerie, ... • Interventions urgentes : débouchage de réseaux, recherche et réparation de fuite d'eau, réparation de matériel défectueux, ...
Gestion de la rotation des déchets sur la déchetterie	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des enlèvements des compacteurs, y compris émarginement des bons. • Vérification du bon fonctionnement du matériel.
Plan neige et verglas	<ul style="list-style-type: none"> • Salage et déneigement en zone côté ville et côté piste suivant le plan neige et verglas en vigueur y compris entretien du matériel mis à disposition et gestion du stock de sel.
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et gestion des stocks. • Etablissement de demandes de fournitures. • Prise en compte et suivi des demandes d'intervention transmises par l'outil de gestion de la plateforme. • Etablissement de comptes-rendus au responsable entretien.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter ses tâches dans le respect des règles de sécurité • Notifier les non-conformités aux systèmes SGS et QSSE
Champs de décision autorisés	
<p>Démarrage d'une intervention d'entretien des espaces verts. Déclencher les interventions pour le retrait des déchets. Déclencher une intervention auprès du prestataire pour déboucher un réseau. Remonter les anomalies au Responsable Entretien.</p>	

	Définition de fonction	FOR RH 16
	Intitulé du poste : Agent d'entretien espaces verts	Version 3
	Rattachement hiérarchique : Responsable entretien	28/10/2022

Critères de performance	
Utilisation des matériels de la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et remontées au Responsable Entretien des fréquences de contrôles réglementaires des matériels. • Rendre les matériels mis à disposition en parfait état.
Entretien, dépannage et réparation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des tâches de manière efficace. • Diminution de la gêne pour l'exploitation et pour les autres services pendant la réalisation d'une tâche.
Priorisation des tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivité sur les interventions. • Hiérarchisation des interventions en fonction du degré d'urgence et du degré d'importance.
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation et renseignement de l'outil de gestion des interventions. • Respect des procédures du service.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de ses missions sans générer de FOD

Equipements de protection individuelle :

A porter en permanence :

- Chaussures de sécurité.
- Tenue de travail fournie par la SAGEB.
- En zone côté piste : casque ou bouchons d'oreilles et baudrier haute-visibilité.

En fonction de la tâche effectuée :

- Gants (pour toute tâche susceptible d'occasionner des éraflures, coupures, écrasement).
- Lunettes de protections.
- Harnais pour travail en hauteur.
- Casque avec visière de protection (pour tous travaux de débroussaillage).

3. Formations et habilitations requises pour occuper la fonction

a. Formations initiales

Nature	Durée	Certification
Formation Sureté (TCA)	5h30	IATA 11.2.3.8
Aptitudes physiques : visite médicale	Périodicité légale	
Sensibilisation au SME (Système Management Environnement)	1H30	
Permis « Piéton » - Formation des personnes non accompagnées opérant sur l'aire de Mouvement	1H00	
Permis « T » - Formation à la circulation en véhicule sur aires de Trafic	3H30	
Permis « M » - Formation à la circulation en véhicule sur aire de Manoeuvre	7h00	
Formation SGS niveau 1	1h30	

	Définition de fonction	FOR RH 16
	Intitulé du poste : Agent d'entretien espaces verts	Version 3
	Rattachement hiérarchique : Responsable entretien	28/10/2022

b. Formations terrain

Nature	Durée
Habilitation électrique de base	
Formation échafaudage et travail en hauteur	
CACES 1, 3, 8, 9	Fonction CACES
Formation applicateur de produit chimique (glyphosate)	

c. Recyclages

Nature	Périodicité	Durée
Permis « Piéton » - Formation des personnes non accompagnées opérant sur l'aire de mouvement	2 ans	1h00
Permis « T » - Formation à la circulation en véhicule sur aires de Trafic	2 ans	03h30
Permis « M » - Formation à la circulation en véhicule sur aire de Manoeuvre	2 ans	03h00
Formation SGS – Niveau 1	2 ans	01h30
Sensibilisation au SME (Système Management Environnement)	3 ans	01H30
CACES		
Habilitations électriques		

4. Compétences nécessaires pour exercer la fonction :

- Permis B.
- Grille détaillée des compétences métier / sécurité / sureté
- Connaissance polyvalente dans les travaux d'entretiens.
- Très bonnes connaissances dans l'entretien des espaces-verts, et connaissance des machines et outils.
- Faire preuve de rigueur et d'organisation.
- Savoir hiérarchiser les interventions en fonction du degré d'urgence.
- Maîtrise parfaite du français : parlé ; écrit ; lu.
- Respecter les consignes de sécurité et porter les EPI et tenue de travail.
- Être éligible au TCA.
- Être motivé et moteur.
- Faire preuve d'autonomie sur la plateforme.

Rédigé par XXX le :

Validé par le Directeur des Ressources Humaines le :

Notifié au titulaire le :

Signature :